



Les effets macroéconomiques du Contrat unique d'insertion

Francois Fontaine, Franck Malherbet

► To cite this version:

Francois Fontaine, Franck Malherbet. Les effets macroéconomiques du Contrat unique d'insertion. LIEPP Policy Brief, 2012, 2, 10.25647/liepp.pb.02 . hal-01053554

HAL Id: hal-01053554

<https://sciencespo.hal.science/hal-01053554>

Submitted on 31 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Les effets macroéconomiques du Contrat unique d'insertion

par François Fontaine
et Franck Malherbet

francois.fontn@gmail.com

François Fontaine est spécialiste en économie du travail. Il est Professeur à l'Université de Lorraine et membre du BETA (UMR 7522 du CNRS). Il est aussi chercheur au CREST (INSEE), associé au LMDG, chaire occupée par Dale T. Mortensen à l'Université de Aarhus (Danemark), et au LIEPP (Sciences Po). Il s'intéresse particulièrement à l'assurance chômage, à la dynamique des salaires et aux liens entre imperfections du marché du travail et croissance économique.

franck.malherbet@ensae.fr

Franck Malherbet est spécialiste en économie du travail. Il est Professeur à l'Université de Rouen. Il est aussi chercheur au CREST (INSEE) et à l'Ecole Polytechnique et chercheur associé au LIEPP (Sciences Po). Ses recherches portent principalement sur les effets des institutions du marché du travail, l'informalité et les négociations salariales.

RÉSUMÉ

Nous proposons ici une réflexion prospective sur l'efficacité du Contrat Unique d'Insertion (CUI) lorsque sont pris en compte les effets sur l'équilibre du marché du travail. La majeure partie des évaluations existant pour d'autres contrats aidés omettent cet aspect alors qu'il est justement susceptible d'en renverser les conclusions en termes d'analyse coûts-bénéfices. Des effets de substitution, de congestion et d'externalités de financement apparaissent et appellent à un meilleur ciblage des dispositifs. En outre, il est probable que l'efficacité des contrats aidés puisse varier au cours du cycle. Nous apportons sur ce point quelques éléments. Enfin, nous discutons les méthodes permettant empiriquement d'évaluer un contrat comme le CUI.

EXECUTIVE SUMMARY

This policy brief provides an overview of the existing literature on the equilibrium effects of active labor market policies with a particular focus on those closely related to the French "Contrat Unique d'Insertion". For that reason, we especially look at employment subsidies in both private and public sectors. We show that substantial general equilibrium effects are likely to exist and can reverse the usual conclusions made from cost-benefit analysis in partial equilibrium. We also insist on the changes in term of efficiency over the business cycle. We provide a discussion about the empirical strategies that might be used to evaluate the contract.

1/ Principaux enjeux

Le Contrat unique d'insertion (CUI), introduit par la loi du 1^{er} décembre 2008 et effectif depuis le 1^{er} janvier 2010, fait la synthèse des contrats aidés existants auparavant. Il s'agit d'un contrat de travail d'une durée minimum de 6 mois ciblant une population en difficulté d'insertion, qu'il s'agisse des bénéficiaires de minima sociaux, des jeunes ou des chômeurs de longue durée.

Connaissant deux déclinaisons, l'une pour le secteur marchand (CUI-CIE, Contrat Initiative Emploi), l'autre pour le secteur non marchand (CUI-CAE, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), il propose des incitations financières pour l'employeur, un accompagnement du salarié dans et hors de l'entreprise et un accès du salarié aux formations dont il pourrait avoir

besoin pour développer ses compétences professionnelles. Les incitations financières comprennent une aide de l'Etat versée à l'employeur et peuvent aller jusqu'à 45% du SMIC brut dans le secteur marchand et 95% dans le secteur non marchand. Ce dispositif concernait, à la fin du premier trimestre 2011, plus de 280000 bénéficiaires (voir graphique p.3) et depuis son entrée en vigueur le poids des contrats non marchands (CUI-CAE) a fortement augmenté.

Ces dernières années, de très nombreux travaux ont cherché à évaluer les politiques actives du marché du travail, que ce soit en France ou dans d'autres pays (Kluwe, 2010, propose une synthèse de cette littérature foisonnante). Essentiellement microéconométriques, ces études s'intéressent à la manière dont une politique donnée modifie les taux d'emploi. Pour ce

faire, elles comparent la population en bénéficiant avec une population comparable qui n'entre pas dans le dispositif. Or, travaillant sous l'hypothèse que cette dernière n'est pas affectée par la mesure, elles négligent la possibilité d'effets indirects. En particulier, les travailleurs qui ne bénéficient pas d'une politique peuvent néanmoins être affectés par les modifications qu'elle induit sur le marché du travail. C'est un point important qui peut venir fragiliser l'efficacité des dispositifs et qu'il est nécessaire d'évaluer.

Lorsqu'il s'agit d'une politique très locale, ou ciblant une population très limitée, il est peu probable qu'une telle omission soit préjudiciable. Dans le cas du Contrat unique d'insertion qui engage des moyens financiers conséquents et qui concerne en pratique une large population, les effets au niveau de l'ensemble du marché du travail ont des chances d'être très importants. Nous présenterons ici les travaux empiriques et théoriques qui existent sur les effets d'équilibre de politiques actives proches du Contrat unique d'insertion. Il s'agit d'un travail prospectif cherchant à comprendre l'impact potentiel de cette mesure et à suggérer les outils nécessaires à une future évaluation.

2/ Revue de la littérature scientifique

Le Contrat unique d'insertion est trop récent pour que la littérature académique en propose une évaluation. Néanmoins certains travaux quantifient les effets au niveau agrégé de politiques qui en partagent certaines caractéristiques. C'est en particulier le cas des subventions à l'embauche, que ce soit dans le secteur marchand ou dans le secteur non marchand, et, dans une moindre mesure, des politiques d'accompagnement ciblées. Nous commencerons par présenter les effets attendus au niveau agrégé avant de dresser un rapide bilan des évaluations existantes.

2.1. Les effets d'aubaine, de substitution et d'éviction des subventions

Dans le cas des subventions salariales, un mélange d'effet d'aubaine et d'effet d'éviction est généralement mis en exergue. Certains employeurs bénéficient tout d'abord de subventions alors qu'ils auraient de toute façon embauché. Par ailleurs, en diminuant le coût du travail de certaines catégories d'employés, les subventions incitent à substituer des travailleurs subventionnés aux travailleurs non subventionnés. Parallèlement, ces derniers voient leur salaire relatif se réduire à mesure que leur position sur le marché du travail se dégrade. Bien entendu, ces externalités négatives en terme d'emploi, de salaire et de bien-être sont d'autant plus importantes que les catégories non subventionnées sont proches et donc substituables aux travailleurs bénéficiant des dispositifs. Cela

milite pour un fort ciblage des dispositifs.

Le cas des subventions dans le secteur public et semi-public est un cas particulier. On rappellera que le CUI-CAE est tout spécialement destiné à subventionner des emplois dans le secteur non marchand (collectivités territoriales, associations ou entreprises chargées de la gestion de services publics). Ceux-ci doivent constituer une première marche vers l'emploi pour des personnes en grande difficulté d'insertion. Ici aussi, l'effet direct de ce dispositif peut être accompagné d'externalités négatives qui en amoindrissent l'efficacité. Tout d'abord, comme pour l'emploi privé, des effets d'aubaine et de substitution peuvent apparaître. En outre, la création d'emplois publics peut venir évincer certains emplois privés. C'est en particulier le cas lorsque le type de biens ou de services produits par l'emploi financé à un équivalent plus ou moins proche dans le secteur privé[1]. A nouveau cela appelle un ciblage adéquat des mesures à la fois du point de vue des travailleurs ciblés et des types d'employeurs. Le CUI est la synthèse des contrats aidés qui existaient avant sa mise en œuvre. Auparavant, ces dispositifs avaient connus un élargissement progressif des publics concernés ce qui avait pu augmenter les effets de substitution (voir, par exemple, *DARES Analyse* n°18, mars 2011). Il est à craindre que le contrat unique ne suive le même chemin.

Il est intéressant de mentionner que ces effets de substitution sont aussi susceptibles d'avoir des effets à plus long terme. En incitant les employeurs à créer des emplois moins qualifiés, elles orientent l'économie vers des modes de production et des spécialisations à plus faible valeur ajoutée. Si cet effet n'a jamais à notre connaissance été évalué directement, il dégrade un peu plus le bilan de ce type de dispositif.

2.2. Les effets de congestion sur le marché du travail

Au sein d'une même catégorie de travailleurs, lorsqu'il existe des emplois subventionnés alors que d'autres ne le sont pas, les premiers viennent augmenter les coûts d'embauche des seconds. En effet et d'un point de vue théorique, en attirant une partie des candidats potentiels, ils augmentent le temps moyen nécessaire aux autres employeurs pour embaucher. Cela augmente leurs coûts de création, réduit la profitabilité d'un emploi vacant et donc les dissuade de créer des emplois.

Cette externalité négative est néanmoins limitée par plusieurs phénomènes. Si les travailleurs embauchés sont des travailleurs précédemment

[1] Certes, un travailleur pris séparément aurait un plus grand bénéfice à être subventionné sur un emploi proche des emplois « réguliers », ses compétences étant transférables. Cependant, au niveau agrégé, cela signifierait subventionner des postes pour lesquels les effets d'aubaine et de substitution seraient plus importants.

découragés, qui ne participaient pas au marché du travail, l'effet de congestion sera négligeable. C'est plus largement le cas si les emplois subventionnés sont différents en termes de public des emplois « réguliers ». On peut penser que c'est en particulier le cas pour le CUI-CAE qui a sans doute une cible différente de sa contrepartie pour le secteur marchand. Autre phénomène, en facilitant les transitions sur le marché du travail, les politiques actives du marché du travail peuvent inciter les demandeurs d'emploi à accroître de manière générale leurs efforts de recherche ce qui peut contrebalancer l'effet de congestion précédemment évoqué. Néanmoins, en accompagnant spécifiquement le salarié participant au dispositif, l'agence pour l'emploi accroît a priori leur efficacité de recherche d'un emploi stable à l'issue du contrat[2]. Si cela s'opère sans doute dans le sens de l'efficacité globale du marché du travail, cela se fait au détriment des chômeurs qui ne bénéficient pas d'un tel accompagnement, les efforts de recherche de chacune des catégories venant congestionner l'autre.

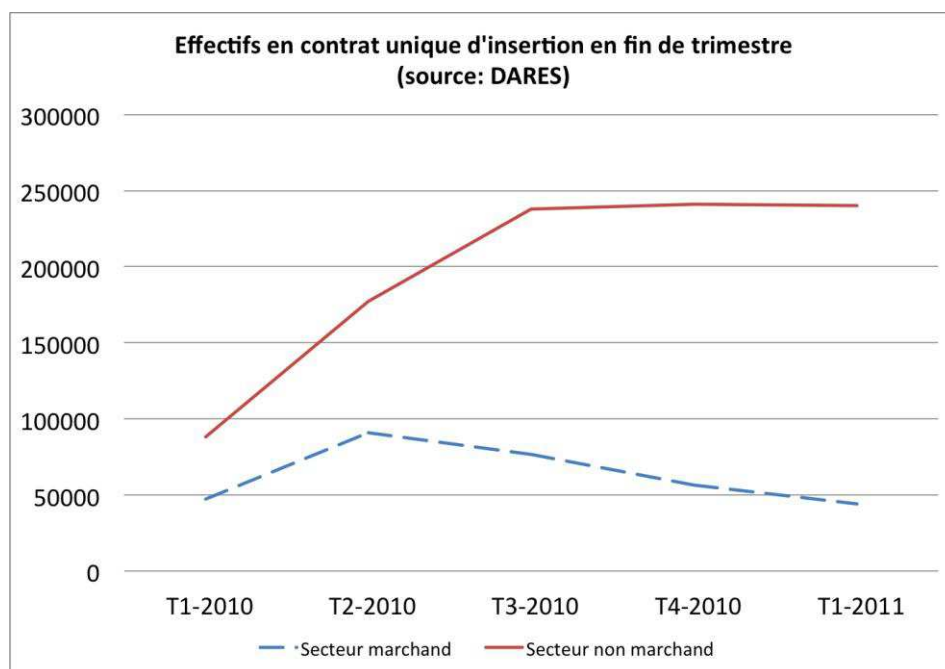
2.3. Les externalités négatives de financement

Pour finir, on mentionnera que le financement de ces contrats et de l'accompagnement qui les entoure, est un élément supplémentaire susceptible d'en limiter l'efficacité agrégée. Il n'y a pas de raison de penser que ce financement soit neutre. Il implique a priori une perte sèche du fait des nouvelles distorsions que les taxes supplémentaires créent. En pratique les employeurs dont les taxes financent les mesures vont réduire leur demande de travail. L'effet peut potentiellement être plus important que les emplois créés. C'est un élément complexe à évaluer. Par ailleurs, ces politiques sont financées par l'ensemble de la collectivité. Elles peuvent donc être comprises comme des subventions implicites des publics non prioritaires aux travailleurs en difficulté sur le marché du travail. Ces effets redistributifs s'ajoutent aux effets d'éviction et viennent alourdir le bilan pour les populations hors des dispositifs.

2.4. Les évaluations existantes : méthodes et résultats

Avant de présenter les résultats des études dont nous disposons, nous évoquons brièvement la logique sous jacente des évaluations économétriques portant sur les effets

macroéconomiques des politiques actives. Il faut d'abord rappeler que, pour identifier l'effet d'un dispositif, par exemple sur les taux d'emploi, la littérature micro économétrique fait habituellement l'hypothèse qu'un individu qui ne participe pas à un



dispositif n'en est pas affecté. Cela revient à faire l'hypothèse que ce dispositif ne modifie pas l'équilibre du marché du travail. Les rares études visant à évaluer les effets macroéconomiques (ou effets d'équilibre) doivent donc abandonner cette hypothèse. Dans leur forme moderne[3], elles se divisent en deux catégories. La première part de l'estimation sur données microéconomiques de modèles « structurels » du marché du travail prenant en compte certains des mécanismes évoqués. C'est une démarche rare car complexe mais qui rappelle les évaluations *ex ante* des politiques économiques à partir de maquettes calibrées de l'économie. La seconde catégorie de travaux mobilise les variations régionales et temporelles dans la participation aux différentes politiques pour en mesurer les effets sur l'ensemble du marché du travail. Cette dernière méthode est plus simple. Cependant, contrairement à la première, elle ne permet pas de quantifier séparément chacun des mécanismes évoqués.

En ce qui concerne les politiques de subventions, composantes essentielles du Contrat unique d'insertion, Blundell, Costa Dias, Meghir et

[2] Fougère, Pradel et Roger (2009) montrent par exemple qu'une intensification de 10% du suivi des chômeurs augmente en moyenne de 5 à 6% le taux de transition du chômage vers l'emploi. Cet effet est plus prononcé pour les femmes et les non qualifiés.

[3] Auparavant ces effets étaient évalués par le biais des variations internationales constatées dans l'usage des politiques actives au cours du temps (voir par exemple Calmfors, 1994). Cela posait un certain nombre de problèmes (notamment celui de l'endogénéité des mesures).

van Reenen (2004) ont proposé une évaluation du programme anglais *New Deal for Young People*. Il est destiné aux jeunes entre 18 et 24 ans qui reçoivent une allocation chômage depuis au moins six mois. Il intègre à la fois un accompagnement dans l'emploi et des subventions à l'employeur (plus ponctuellement un emploi public temporaire ou une formation). Les auteurs estiment que le taux de sortie vers un emploi stable a augmenté de 5% et que les effets de substitution et d'aubaine[4] ne sont pas significatifs. Une explication avancée pour l'absence d'effet de substitution ou d'effet d'aubaine est que la subvention ne peut durer plus de 6 mois. Il est alors délicat pour l'employeur de rendre le travailleur suffisamment efficace sur une si courte période pour remplacer un travailleur régulier ou mieux formé. Ce résultat positif est plutôt une exception. Calmfors, Forslund et Hemström (2002) offrent une synthèse de la littérature pour la Suède. En premier lieu, des données d'enquêtes où l'on demande aux employeurs si l'emploi subventionné aurait existé sans la subvention indiquent que cela semble être le cas dans 70 à 85% des cas. En outre les études économétriques n'utilisant pas les déclarations mais estimant directement les effets de substitution donnent des résultats du même ordre. Si l'on ajoute les autres externalités précédemment évoquées aux effets de substitution, il est à craindre que le bilan soit généralement défavorable. S'appuyant sur les données allemandes, Hujer, Rodrigues et Wold (2009) ne trouvent par exemple aucun effet significatif voire un effet négatif des politiques de subventions lorsque les effets d'équilibre sont pris en compte[5].

Les études portant sur les effets des créations d'emplois publics ou semi-publics par l'intermédiaire de subventions concluent elles aussi généralement à de fortes externalités. Calmfors et al. (2002) semblent trouver des effets de substitution et d'aubaine plus faibles que pour les subventions au secteur privé (de l'ordre de 20%) ce qui témoigne d'un meilleur ciblage ou du fait que le secteur non marchand n'aurait pas eu les moyens de créer ces emplois sans les aides. Cependant, leur synthèse de la littérature sur l'expérience suédoise pointe un effet total négatif une fois ajoutés les mécanismes d'éviction et de congestion. Ce bilan négatif est confirmé par Hujer, Blien, Caliendo et Zeiss (2006), Hujer et Zeiss (2005) ainsi que Hujer et al. (2009) pour l'Allemagne[6].

Les effets d'équilibre d'un accompagnement renforcé, présent dans le Contrat unique bien que sans doute moins important que la partie subvention, sont mal connus. Cahuc, Crépon, Guitard et Gurgand (2008) proposent une évaluation de la réforme du PARE de 2001 à partir d'un modèle structurel en mettant l'accent sur les effets d'équilibre. Les externalités négatives sur les individus ne bénéficiant pas d'un accompagnement

renforcé semblent alors bien présentes. Leurs taux de sortie baissent en moyenne de 1,2% avec une très forte hétérogénéité en fonction des catégories (jusqu'à -10%). Cela peut aboutir à une diminution du taux de sortie du chômage au niveau agrégé là où une évaluation classique conclurait à un effet positif. On remarquera que ce n'est pas dû à l'accompagnement en lui-même mais au fait qu'il soit restreint à une sous-population ou que son intensité varie selon la population. Les externalités négatives sont faibles pour les sous-marchés où l'accompagnement est largement généralisé, le problème ne se posant que si les chômeurs conseillés sont proches en termes de caractéristiques des chômeurs moins accompagnés.

3/ Politique du marché du travail et cycle économique

Peu d'études traitent du lien entre les politiques du marché du travail et le cycle économique. Une littérature récente, nourrie par les interrogations nées de la crise actuelle, a cherché à repenser l'efficacité des politiques du marché du travail au cours du cycle des affaires. On regardera par exemple, dans le cas de l'assurance chômage, Landais, Michaillat et Saez (2011) ou Kroft et Notowidigdo (2011) et, pour les politiques actives, Lechner et Wunsch (2009) ou Forslund, Fredriksson et Vikström (2011). Nous proposons ici un argumentaire en deux temps sur les effets potentiels du CUI au cours du cycle selon que l'on prend en compte ou non les effets d'équilibre. Nous mobilisons donc tout d'abord les effets habituellement mentionnés par les études microéconomiques. Nous regardons ensuite de quelle manière les effets macroéconomiques peuvent varier avec l'activité économique.

Au niveau microéconomique, les effets des politiques actives du marché du travail, à l'instar des contrats aidés, peuvent se décomposer en trois sous-effets : (i) Un *effet de menace* qui incite les agents à intensifier leurs efforts de recherche pour éviter d'être captifs d'un programme particulier - il s'en suit une hausse du taux de sortie du chômage; (ii) un effet de verrouillage (*lock-in effect*) selon lequel la participation effective au programme réduirait substantiellement les transitions vers

[4] Les auteurs identifient ces effets par une stratégie originale qui consiste à faire varier le groupe contrôle (en utilisant soit les différences d'éligibilité régionales soit les différences d'éligibilité par âge) et à comparer les résultats pour les différents groupes.

[5] Leur méthodologie ne permet pas de quantifier séparément les effets directs et les effets d'équilibre.

[6] Ces deux études évaluent une politique d'aide à la création d'emplois particulièrement centrée sur les emplois dans les collectivités locales.

l'emploi régulier et finalement (iii) un effet post-programme qui, selon les caractéristiques du contrat, tendrait à accroître les transitions sur le marché du travail (Heckman, Lalonde et Smith, 1999).

De ce point de vue, il paraît vraisemblable que le premier effet sera d'autant plus faible que les conditions sur le marché du travail seront mauvaises. En effet, il est alors difficile pour un travailleur de trouver un emploi pour se soustraire au dispositif et l'effet de la menace sur le taux de sortie du chômage est alors de faible intensité. Deuxièmement, si les contrats aidés peuvent limiter les transitions vers l'emploi régulier (effet de verrouillage), cet effet est d'autant plus faible que le cycle est bas puisque les opportunités d'un emploi régulier sont moins importantes. Le troisième et dernier mécanisme microéconomique est plus difficile à cerner dans la mesure où l'efficacité post-traitement dépend des caractéristiques du contrat. La littérature sur les contrats aidés montre que l'efficacité de ces contrats est plus importante dans le secteur marchand que dans le secteur non marchand, et que ces contrats sont d'autant plus efficaces qu'ils sont proches d'un emploi régulier et qu'ils permettent d'accumuler de l'expérience (voir, par exemple, Fougère, 2007). Ces conclusions militent pour des contrats longs et professionnalisants. En admettant que cela soit le cas, l'effet post-traitement est susceptible d'être d'autant plus positif que les conditions sur le marché du travail à la sortie du contrat sont favorables car elles permettent au travailleur de trouver un emploi correspondant à ses

***Le contrat aidé peut être un
moyen de subventionner
l'attente de conditions
économiques plus favorables***

qualifications. Or, l'utilisation de contrats aidés en phase basse du cycle permet justement de différer la recherche d'un emploi régulier à un moment plus favorable, améliorant donc l'efficacité du dispositif (voir Wunsch et Lechner, 2009).

La question de l'efficacité des politiques actives, et notamment des contrats aidés, en fonction du cycle est trop récente pour que l'on dispose d'évaluations intégrant les effets d'équilibre précédemment évoqués. Néanmoins, certains travaux récents sur la modélisation du marché du travail en fonction du cycle économique (par exemple Michaillat, 2011) permettent de revisiter certains des arguments mentionnés dans la première partie de cette note. Considérons l'argument général selon lequel les contrats aidés congestionnent les emplois réguliers. Pour mettre les choses en perspective, considérons les deux phases du cycle. Dans sa phase haute, le marché du travail fonctionne normalement et le chômage

provient essentiellement des imperfections (frictions) du marché du travail. Les externalités de congestion sont alors un phénomène important. Dans sa phase basse, le chômage est en revanche causé par une insuffisance de la demande de travail et les effets de congestion tendent à s'amoinrir. Ainsi, l'importance relative de l'effet de congestion est sans doute plus faible en phase basse du cycle. C'est un argument supplémentaire pour mobiliser alors les contrats d'insertion. Néanmoins, cette dépendance des effets d'équilibre au cycle n'est pas systématique. Dans le cas des effets d'aubaine, de substitution et d'éviction évoqués au paragraphe 2.1, il n'y a pas, a priori, de raison de penser que l'impact des contrats aidés puisse changer.

4/ Propos d'étape et conclusion

Que doit-on retenir des études existantes ainsi que des réflexions plus prospectives proposées dans cette note ?

- En premier lieu, la prise en compte des effets macroéconomiques réduit le plus souvent l'efficacité parfois constatée au niveau microéconomique.
- Ensuite, le profilage et l'orientation des demandeurs d'emplois vers les contrats aidés apparaissent cruciaux puisque les effets de substitution peuvent être importants. Concrètement, ces effets seront d'autant plus faibles que la mesure concerne une catégorie de travailleurs peu substituables aux travailleurs déjà en emploi. Le ciblage doit donc être suffisant.
- Par ailleurs, au sein de la catégorie ciblée, la population couverte doit être suffisamment large pour que l'amélioration de la situation des uns ne se fasse pas au détriment de celle des autres. Plus particulièrement pour le secteur non marchand, il apparaît souhaitable de privilégier des postes sans contrepartie directe dans le secteur marchand et non marchand et ciblés vers les individus les plus éloignés du marché du travail. Une telle stratégie devrait contribuer à endiguer les externalités négatives de recherche d'emploi.
- Pour finir, et en ce qui concerne la dépendance conjoncturelle des politiques du marché du travail, il semblerait que les externalités négatives mentionnées soient moins importantes au bas du cycle. Le contrat aidé devient alors une manière de subventionner l'attente de conditions économiques plus favorables et d'éviter une obsolescence trop rapide du capital humain. En outre, ce type de programme est susceptible d'engendrer des effets de composition. Dans la mesure où les entrées

au chômage différent en termes de qualification au cours du cycle économique, les dispositifs aidés du marché du travail seront eux-mêmes affectés avec une probable intensification des entrées peu qualifiées.

En pratique cependant, le ciblage étant imparfait, l'évaluation de l'efficacité des programmes devient plus complexe et nécessite en outre un effort supplémentaire en termes de profilage de la part des services publics de l'emploi.

En ce qui concerne l'évaluation du contrat unique et plus largement des politiques actives qui seront entreprises à l'avenir, il conviendra de mobiliser de manière adéquate les ressources statistiques existantes pour évaluer l'effet global du contrat unique d'insertion. Dans l'idéal, il faudrait une base comprenant à la fois les individus dans et

hors du dispositif. Il serait alors possible d'utiliser les variations régionales dans les montants des subventions. En effet, les seuils de 45 et 95% du salaire brut sont des seuils maximaux. Il revient aux préfets de région de décider du taux de prise en charge. Cette variabilité, bien que sans doute endogène aux conditions du marché du travail, peut être source d'identification. Les approches structurelles et non structurelles sont alors complémentaires. Cette dernière est sans doute plus rapide à mettre en œuvre mais ne permet pas d'identifier séparément les différents mécanismes à l'œuvre. Elle constitue une première étape, utile au décideur public car donnant une idée de l'efficacité globale. Parallèlement, l'estimation de modèles d'équilibre affinerait notre compréhension du dispositif et permettrait de le faire évoluer. ■

Références

- Blundell R., Costa Dias M., Meghir C. et van Reenen J., 2004, "Evaluating the Employment Impact of a Mandatory Job Search Program", *Journal of the European Economic Association*, 2(4), pp. 569-606.
- Cahuc P., Crépon B., Guitard J. et Gurgand M., 2008, "Policy Evaluation in Equilibrium – The Case of Job Search Counseling in France", *Document de travail du CREST*, n° 2008-13.
- Calmfors L., 1994, "Active Labour Market Policy and Unemployment – A Framework for the Analysis of Crucial Design Features", *OECD Economic Studies* No. 22.
- Calmfors L., Forslund A. et Hemström A., 2002, "Does Active Labour Market Policy Work? Lessons from the Swedish Experiences", *CESifo Working Paper Series* 675.
- Calmfors L., et Lang H., 1995, "Macroeconomic Effects of Active Labour Market Programmes in a Union Wage-setting Model", *The Economic Journal*, vol. 105, pp. 601-19.
- DARES, 2011, "Les contrats d'aide à l'emploi en 2009 : hausse importante des entrées pour lutter contre la crise", DARES Analyse n°18.
- Forslund A., Fredriksson P. et Vikström J., 2011, "What active labor market policy works in a recession?", IFAU-WorkingPaper 2011-2.
- Fougère D., 2007, "Faut-il encore évaluer les dispositifs d'emplois aidés ?", *Economie et Statistique*, vol. 408-409, pp. 33-38.
- Fougère D., Pradel J. et Roger M., 2009, "Does the public employment service affect search effort and outcomes ?", *European Economic Review*, vol. 53(7), pp. 846-869.
- Heckman J., Lalonde R. et Smith A., 1999, "The economics and econometrics of active labor market programs, Handbook of Labor Economics", in: O. Ashenfelter & D. Card (ed.), *Handbook of Labor Economics*, vol. 3, chapitre 31, pp 1865-2097.
- Hujer R., Blien U., Caliendo M. et Zeiss C., 2006, "Macroeconometric Evaluation of Active Labour Market Policies in Germany – A Dynamic Panel Approach Using Regional Data", in: Carloeo, F.E., Destefanis, S. (Eds.): *The European Labour Market. Regional Dimensions*, Physica Verlag, 287-310.
- Hujer R., Rodrigues P. et Wold K., 2009, "Estimating the Macroeconomic Effects of Active Labour Market Policies using Spatial Econometric Methods", *International Journal of Manpower*, Emerald Group Publishing, vol. 30(7), pp. 648-671.
- Hujer R. et Zeiss C., 2005, "Macroeconomic Impacts of Job Creation Schemes on the Matching Process in West Germany", *Document de travail*, J.W. Goethe-University – Frankfurt.
- Kluve J., 2010, "The effectiveness of European active labor market programs", *Labour Economics*, vol. 17(6).
- Kroft K., et Notowidigdo M., 2011, "Should unemployment insurance vary with the local unemployment rate? theory and evidence", *NBER Working Paper* No. 17173.
- Landaï C., Michaillat P. et Saez E., 2011, "Optimal unemployment insurance over the business cycle", *mimeo* UCLA.
- Michaillat P., 2011, "Do matching frictions explain unemployment? Not in bad times", *American Economic Review*, à paraître.
- Lechner M., et Wunsch, C., 2009, "Are training programs more effective when unemployment is high?", *Journal of Labor Economics*, vol. 27(4), pp. 653-692.



SciencesPo. LIEPP

Le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) est un laboratoire d'excellence (labex) financé par l'ANR au titre du programme d'investissements d'avenir.

Directeur de publication:

Etienne Wasmer

Maquette:

Alexandre Biotteau

Sciences Po - LIEPP
27 rue Saint Guillaume
75007 Paris - France
www.sciencespo.fr/liepp

© LIEPP 2012